

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 36 (1999)
Heft: 1389

Rubrik: Courier

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Simpliste, vraiment?

Un lecteur réagit à l'article de Jean-Daniel Delley dans *DP 1387*, consacré à la votation du 13 juin sur l'asile.

DANS LE numéro 1387 de *Domaine Public*, Jean-Daniel Delley fait état des dérives passionnelles des deux camps (opposés ou favorables à la nouvelle loi), «au seul détriment des requérants». En proposant le rejet de l'arrêté fédéral urgent tout en se déclarant favorable à la loi, il est ainsi persuadé d'avoir enfin une législation sur l'asile équitable et favorable aux requérants tout en évitant de focaliser sur les abus.

Or, le parti socialiste, qui n'a pas soutenu activement le lancement du référendum, a pourtant déclaré s'opposer à la nouvelle loi et à l'arrêté fédéral urgent. Finalement, ne se serait-il pas laissé entraîner par le courant (simpliste selon Delley) développé par les œuvres d'entraides et les organisations actives dans la défense des requérants d'asile?

C'est bien plutôt la proposition de J.-D. Delley qui me paraît ici simpliste. À l'évidence, il n'a pas pris la peine de s'intéresser aux ordonnances d'application, actuellement en procédure de consultation. C'est, entre autres, le contenu de ces ordonnances qui a motivé les œuvres d'entraide (qui elles non plus n'avaient pas soutenu le lancement du référendum) à se déclarer fermement opposées aux modifications de la loi. Ces ordonnances montrent très clairement que

l'administration fédérale n'a qu'un seul objectif: réduire au strict minimum les possibilités d'obtenir l'asile en Suisse et limiter au maximum les moyens de droit à disposition, tout en rendant précaire la situation des personnes autorisées à séjourner en Suisse.

Le sucre et l'argent du leurre

Le sucre donné avec le nouveau statut des réfugiés de la violence n'est qu'un leurre. Ce statut interdit à toute personne qui en bénéficie de déposer une demande d'asile, même si elle réunit manifestement tous les critères pour obtenir le statut de réfugié. Elle ne pourrait le faire qu'après cinq ans, mais avec toutes les difficultés (moyens de preuve, risque de contradiction beaucoup plus élevé) qui ne manqueraient pas de se poser. En fait, la législation suisse contient déjà les instruments permettant l'accueil d'un groupe de personnes (c'est le cas actuellement pour les Bosniaques). Le statut de réfugié de la violence, tel que proposé par le législateur, n'est donc pas un réel progrès.

Ce qui est le plus navrant, c'est l'absence totale des élus socialistes vaudois dans la campagne qui précède cette vo-

tation. Nous aimerions les entendre manifester leur opinion, notamment auprès de la population. Ces élus socialistes, plutôt que de venir s'entretenir au stand du Comité référendaire (à défaut de venir apporter leur soutien), préfèrent passer tout droit, comme si leur présence au stand pouvait leur être préjudiciable (on l'a remarqué à Vevey). Il semble donc qu'il y ait un décalage toujours plus grand entre ce qu'ils disent et leur engagement véritable. [...]

D'ailleurs, l'opinion défendue par J.-D. Delley (qui, si elle passe, pourrait être un moindre mal) serait un excellent moyen d'aborder la discussion sur la loi. La plupart des aspects de cette loi sont, il est vrai, mal connus d'une population qui, en matière d'asile, marche essentiellement à coup de slogans et d'émotions, alors qu'elle n'a aucune idée du déroulement de la procédure d'asile. Mais combien de nos élus (tous partis confondus) sont-ils au courant de la manière dont se déroulent les phases cruciales de la procédure d'asile (enregistrement, auditions, accueil, renvoi)?

En conclusion, pourquoi l'opinion défendue par J.-D. Delley ne s'exprime-t-elle pas aussi en dehors de *Domaine Public*?

Roland Rapin, Vevey

REVUE DE PRESSE

Dangereuse tentation romande

DANS L'HEBDOMADAIRE *DIE Weltwoche* (27 mai 1999), Fredy Gsteiger met en garde contre l'idée d'un parti bourgeois romand.

«[...] Peter Tschopp, conseiller national radical genevois sortant, suggère la création d'un parti bourgeois romand. Les Romands en ont assez de porter le drapeau du libéralisme et de l'ouverture au monde et de se faire minoriser dans leur parti au moment des décisions importantes.

»La proposition de Tschopp est extrêmement dangereuse! La cohésion de la Suisse tient au fait que les frontières linguistiques ne correspondent pas aux clivages politiques et que ces derniers ne recoupent pas les diffé-

rences religieuses. La Suisse n'est divisée par aucun fossé; les sillons parcourent le pays de long en large. Aujourd'hui déjà la Lega est un parti purement tessinois et l'UDC est quasiment absente de la Suisse romande. Un parti bourgeois francophone renforcerait cette tendance. Et la Suisse ressemblerait bientôt à la Belgique où seuls le football, les moules et les frites assurent la cohésion du pays, où on ne trouve plus que des partis régionaux et où la politique nationale brille par son absence.

»Évitons d'aller dans cette direction! Même si cela peut paraître dramatique: dans les Balkans aussi tout a commencé de manière anodine.» ■

N'oublions pas la télé!

NOUS NOUS ÉTONNONS que la Radio suisse romande ne retransmette pas en direct le discours de la Présidente de la Confédération, Ruth Dreifuss, prononcé devant l'Assemblée fédérale sur le drame du Kosovo.

À juste titre, André Crettenand, correspondant parlementaire, nous fait remarquer que la télévision suisse romande, au matin du 21, a assuré cette retransmission, reprise en différé sur la TSR2. L'effort de la télé pour assurer en direct les moments solennels du Parlement mérite d'être souligné.

réd.